

DEMANDE DE PASSEPORT

1) Lieu de la demande

La demande de carte d'identité s'effectue à la mairie de Eu. La mairie de Eu se situe 1 Rue Jean Duhornay, 76260 Eu et est ouverte du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 puis de 13h30 à 17h30. Le samedi de 09h00 à 12h00.

2) Documents à apporter

Pour effectuer un passeport il vous sera demandé d'amener :

- Un document officiel avec photo permettant de justifier l'identité du demandeur (carte d'identité, permis de conduire, carte d'invalidité)
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- Passeport périmé ou procès verbal de perte ou de vol
- Un timbre fiscal de 86 € pour un majeur, pour une validité de 10 ans
- Un timbre fiscal de 42 € pour un mineur de plus de 15 ans, pour une validité de 5 ans
- Un timbre fiscal de 17 € pour un mineur de moins de 15 ans, pour une validité de 5 ans
- Une photo d'identité récente
- Certificat de nationalité française pour les personnes d'origine étrangère
- Un justificatif de domicile au nom du demandeur (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone, quittance de loyer ou quittance d'assurance pour le logement)
- En cas d'hébergement au domicile d'une tierce personne, y compris les parents, un justificatif de domicile récent au nom de la personne qui héberge (liste ci-dessus), un justificatif de l'identité de l'hébergeant, une attestation sur l'honneur de l'hébergeant sur papier libre.

ATTENTION :

Le demandeur doit **obligatoirement** se présenter au dépôt du dossier **et** au retrait du passeport.

3) Plus d'informations (délai de délivrance, durée de validité...)

Site du service public: <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F14929>

Vous pouvez également effectuer les démarches en ligne et les finaliser ensuite en mairie. Le timbre fiscal peut s'acheter aussi sur ce site sécurisé.